N°209 — MAI 2023

MERDRIGNAC EXPRESS

▲ Samedi 17 juin : cérémonie d'accueil des nouveaux-arrivants et bébés de 2022

DANS CE NUMÉRO

Vie municipale et Vie quotidienne	1-4
Actualités communautaires	5
Tri sélectif	
Vie culturelle	6-7
Boutique éphémère	
Compte-rendu du Conseil Municipal du 29/03/2023 [BUDGET]	8-11
Infos pratiques et Agenda	12

MÉMO VIE MUNICIPALE

Prochains Conseils Municipaux :
Mercredi 24 mai
Mercredi 28 juin

Cérémonie des Nouveaux arrivants :
Samedi 17 juin, 11h, salle des fêtes, 6 rue du Chanoine Texier

Merdrignac Express Mars-Avril 2023 - n°209 - Tiré à 905 exemplaires - Directeur de la publication : Eric Robin, Maire de Merdrignac

Rédaction, conception : service communication ©crédits photos : ©Anthony Maudet / Pixabay / Bretagne Centre

CONCOURS « COULEURS DE BRETAGNE » LE 18 JUIN

Pour la première fois, la commune de Merdrignac participe au concours «Couleurs de Bretagne » qui œuvre pour la promotion du patrimoine breton en organisant des concours de peinture, ouverts à tous.

Artistes en herbes ou confirmés, jeunes ou adultes, participez à l'événement qui se déroulera le dimanche 18 juin dans notre commune !

Le temps d'une journée, réalisez une peinture, un dessin, sur un sujet libre ayant un rapport avec le patrimoine de Merdrignac.

Déroulement de la journée :

8h-12 : Accueil des participants et inscriptions sur le Parvis de la mairie de Merdrignac, 28 rue Philippe Lemercier

8h-16h : Création des œuvres

15h-16h : Retour des œuvres et encadrement à la salle des fêtes de Merdrignac, 6 rue Le Chanoine Texier

16h30 : Délibération du jury

18h : Palmarès et remise des prix devant un apéritif convivial

+ D'INFOS :
06 35 43 87 02
www.mairie-merdrignac.fr
couleursdebretagne.org

DES LOTS COMMUNAUX ET VIABILISÉS À MERDRIGNAC !

+ D'INFOS :
Mairie de Merdrignac
02 96 28 42 28

www.mairie-merdrignac.fr/habiter

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors du Conseil Municipal du 29 mars 2023, les élus ont voté les subventions aux associations pour un montant total de 39 262 €.

ASSOCIATIONS SPORTIVES MERDRIGNACIENNES

Athlé-cross 2 314.50 €
CSM Foot 3 116.50 €
CSMFutsal 1 137.00 €
CSM Basket 2 031.00 €
CSM Tennis 781.50 €
CSM Danse sur patins 892.00 €
Mené Merdrignac Handball 718.00 €
ASBTT (Badminton et Tennis de Table) 300.00 €
CSM VTT Loisirs 300.00 €
Association Sportive Yoga Pilates 300.00 €
Association Sportive Colègel Saint Nicolas 300.00 €
Association Sportive Collège Per Jakez Hélias 300.00 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES MERDRIGNACIENNES

Amicale Laïque 655.25 €
Ty An Eol (Lycée du Mené) 700.00 €
Galerie d'Art Amicale Laïque 400.00 €
Patronage Saint Michel Cinéma Le Studio 351.50 €
ASSOCIATIONS DIVERSES MERDRIGNACIENNES
Amicale des donneurs de sang 363.00 €
Association de retraite du Bourg Neuf 300.00 €
Générations Mouvement de l'amitié Merdrignacienne 900.00 €
Association Chalonn 483.50 €

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

FNACA 150.00 €
Souvenir Français 150.00 €

AUTRES SUBVENTIONS

Comice Agricole : 2022 (0.55 € x 3176 hbts) 2023 0.55€ x 3186 hbts 1 752.30 €
TIG TOURNOI INTERNATIONAL DE GUERLEDAN JUIN 2022 2000
SUBV FONCTIONNEMENT CAB MED DR WACHEUL & DR MENDEZ 17000

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Aides d'urgence aux populations victimes du séisme en Turquie et Syrie 500
ODCM : Mois du Film documentaire Nov 2022 100

ASSOCIATIONS DIVERSES EXTERIEURES

Alcool assistance Loudéac 50.00 €
A.D.A.P.E.I. (Papillons Blancs) 50.00 €
Association des Paralysés de France 50.00 €
Ligue contre le cancer 50.00 €
Myopathie AFM Téléthon 50.00 €
Prométhée 50.00 €
Vacances et Familles (assoc.familiale des maisons accueil) 50.00 €
Protection Civile 22 50.00 €
France Adot (Dons d'organes) 50.00 €
Fédération Nationale des Accidentés du travail et Handicapés FNATH 50.00 €
AFSEP (Sclérose en plaque) 50.00 €
Croix Rouge Française 50.00 €
Leucémie Espoir 22 50.00 €
Rêve de clown 50.00 €

CHAMBRE DES MÉTIERS ET MFR

Chambre de Métiers de Ploufragan 152.00 €
Bâtiment CFA Plérin 114.00 €

PISCINE AQUAVAL

Ouverture du 17 mai au 27 septembre 2023.

Horaires au public :

Le Mercredi de 14h00 à 18h00 **(A partir du 17 mai)**

Le Samedi de 14h00 à 18h00 **(A partir du 17 juin)**
Du lundi au Dimanche de 14h30 à 19h00, le mercredi de 15h00 à 19h00 (A partir du 8 juillet)
Le Mercredi de 14h00 à 18h00 **(septembre)**

Nouveauté 2023 :
Créneaux réservés au public nageurs + aquabike en accès libre
Du Lundi au Vendredi de 12h15 à 13h30 et le vendredi de 19h à 20h

+ D'INFOS PISCINE AQUAVAL
02 96 28 49 08 | bretagnecentre.bzh|

RENDEZ-VOUS CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Depuis le mois d'avril, les rendez-vous pour les cartes d'identité et passeports sont à prendre directement en ligne depuis le site Internet de la mairie de Merdrignac.

Rendez-vous sur www.mairie-merdrignac.fr |

Sélectionnez votre demande puis votre créneau

ATTENTION : pensez à vérifier vos spams pour la réception de confirmation par mail du rendez-vous.

DES FLEURS POUR LE PRINTEMPS

À l'arrivée du Printemps, l'équipe d'agents municipaux des services techniques consacre une majeure partie de leur temps à l'embellissement et au fleurissement de la commune.

Ainsi, les agents des espaces verts s'attellent à fleurir les parterres, jardinières et autres recoins fleuris de la commune.

Préparation des saisons fleuries ▶

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS AU VAL DE LANDROUËT

Le site du Val de Landrouët a lui aussi fait le plein de nouveaux équipements avant l'été :

Côté pêcheurs, l'installation des équipements destinés à la pêche de loisirs, en collaboration avec la Fédération de pêche.

Côté hébergements, de nouveaux chalets flambants neufs ont fait leur arrivée.

Le Val de Landrouët prépare la saison estivale ▶

LANCEMENT DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2023

Le concours de fleurissement est ouvert aux jardiniers amateurs de la commune !

Pour participer au concours communal et intercommunal, **inscrivez-vous auprès de la mairie avant le 16 juin 2023.**

Les visites des jury se dérouleront le 30 juin pour le comité communal et le 6 juillet pour le comité intercommunal.

QUAND TAILLER SES HAIES ?

L'OFB *[Office Français de la Biodiversité]* préconise de ne pas tailler les haies ni de couper les arbres entre le 16 mars et le 15 août.

Les haies remplissent de nombreux rôles et sont très favorables à la biodiversité. Elles hébergent de nombreuses espèces végétales et animales. À partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Pour les protéger, il faut éviter les tailles pour ne pas déranger ni déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. L'enjeu est de taille car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Si la taille des haies n'est pas soumise à règlementation pours les particuliers, il est bon de savoir

qu'au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement, détruire le nid d'une espèce protégée constitue un délit passible de deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

FEUX DE FORÊTS

Afin de prévenir les risques d'incendies, un arrêté préfectoral du 25 avril 2023 fixe les mesures de prévention contres les incendies de forêts et de landes, et règlemente l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts dans le département des Côtes d'Armor.

Pour rappel, le brûlage des déchets verts ménagers est ainsi interdit en tout lieu et toute l'année, qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités, les entreprises paysagères.

GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS : UN NOUVEAU SERVICE POUR LES USAGERS PROPRIÉTAIRES

La déclaration d'occupation des biens est à effectuer avant le 30 juin 2023 sur le site impots.gouv.fr |

INFOS : 0 809 401 401

DÉCLARATIONS DE REVENUS 2023

Le service de déclaration des impôts sur les revenus de 2022 est ouvert jusqu'au 1er juin 2023.

Besoin d'un accompagnement ?

Une permanence est assurée chaque mercredi matin du 19 avril au 31 mai 2023 de 9h00 à 12h00 dans les locaux de la Maison France Services de Merdrignac (Bureau de Poste, centre-ville).

Site Internet : Impots.gouv.fr

ATELIERS NUMÉRIQUES

Le lundi matin à Merdrignac

Sur inscription - 9h > 10h30

- **Lundi 22/05 :** Applications sur smartphone
- **Lundi 05/06** : testez vos connaissances numériques
- **Lundi 12/06** : Photofiltre : retouche photo
- **Lundi 19/06 :** Séance libre
- **Lundi 26/06 :** Bilan et questions restantes

Démarches en ligne et Accès libres - 10h30 > 12h

- Découverte de sites institutionnels
- Effectuer une démarche

+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS :

07 64 38 94 63 | n.besnard@loudeac-communaute.bzh

www.bretagnecentre.bzh/vivre/numerique/espaces-numeriques

ATELIER SONORE ET MUSICAL DÉCOUVERTE

Ouvert aux parents et aux enfants de 0 à 3 ans, du 2 mai au 14 juin 2023.

- A Merdrignac - École de Musique intercommunale du Mené - Manoir du Vieux Bourg
- Le mardi de 17h30 à 18h15
- Gratuit—Sur inscription

+INFOS ET INSCRIPTIONS :

Christelle Taillandier : 07 64 38 94 56 | c.taillandier@loudeac-communaute.bzh
Gratuit - Sur inscription

PETITE ENFANCE 0-3 ANS ET FAMILLES

Le service Petite enfance du CIAS de Loudéac communauté propose des espaces et des ateliers pour les parents et leurs enfants de 0 à 3 ans :

- **Espace Parents-Enfants**

Vendredi 26 mai et vendredi 30 juin de 10h à 11h30 | salle de réunion du Pôle Médico-social, rue de Brocéliande à Merdrignac.

- **Bébés Lecteurs**

Mercredi 5 juillet de 10h à 11h : Bébés lecteurs en musique avec Christelle Taillandier à la médiathèque de Merdrignac, rue du Champ des Vignes.

+INFOS ET INSCRIPTIONS :

Relais Petite Enfance

CIAS - Loudéac communauté - 4/6 bd de la gare - 22600 LOUDÉAC

02 96 66 60 50 | 06 17 36 68 89 | rpe@loudeac-communaute.bzh | www.bretagnecentre.bzh

FÊTE DE LA MUSIQUE DES 0-6 ANS DU 21 AU 28 JUIN

MERCREDI 21 JUIN
École de musique « Graines de musique » à GUERLÉDAN / MÛR-DE-BRETAGNE

SAMEDI 24 JUIN
Au Moulin à sons à LOUDÉAC

MERCREDI 28 JUIN
Ecole intercommunale du Mené - 26 rue Manoir du Vieux Bourg à MERDRIGNAC
• Atelier Sonore et Musical (0-3 ans) 9 h 45 à 10 h 15 et 11h 15 à 11h 45
• Éveil musical 10 h 15 à 11h
• Séance bébés lecteurs en musique 10 h 15 à 11h en partenariat avec la médiathèque de Merdrignac

Gratuit
Inscriptions et renseignements au 07 64 38 94 56

JUIN > ÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE

EXPOSITION du 27 mai au 30 juin
Les aquarelles en musique de Marion Desbois Gandon - **Vernissage le vendredi 2 juin à 18h**

Animation « Facile à Lire - Mardi 6 juin 14h45
Séance animée autour du Prix Facile à Lire 2023 Public ados/adultes—Salle de la Madeleine

Bookworms *- Mercredi 14 juin - 10h30 > 12h*

Atelier d'écriture avec Sylvie
Samedi 17 juin - 10h > 12h—Public : ados / adultes

Tricote Papote - Mercredi 21 juin- 14h30 > 16h30
Public familial dès 7 ans

Café Lecture —Mercredi 23 juin - 18h > 19h30

Rencontre-Dédicace - Samedi 24 juin– 10h30 > 12h - Gilles Cochet, pour son polar « Obscurs desseins »

PARTIR EN LIVRES DU 28 juin au 22 juillet*

Fête de la musique des 0-6 ans—Bébés Lecteurs en musique *à l'école de musique avec Christelle le Mercredi 28 juin* et à la **médiathèque le Mercredi 5 juillet 10h > 11h**

Bookworms *- Mercredi 12 juillet - 10h30 > 12h*

Atelier numérique - Mardi 18 juillet - 14h > 16h30 - Casque de réalité virtuelle - dès 9 ans

Atelier numérique - Crée un jeu à la manière du « Docteur Maboul » et jouez tous ensemble - Mercredi 26 juillet 14h30 > 16h30 - dès 8 ans

+ D'INFOS & INSCRIPTIONS MÉDIATHÈQUE : 02 96 28 42 28 | mediatheque@mairie-merdrignac.fr | www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac | RS @mediathequemerdrignac

ALERTE SUR LA QUALITÉ DU TRI SÉLECTIF

Les services de collecte signalent une dégradation dans la qualité du tri sélectif depuis de nombreuses semaines. Pour rappel, ces anomalies peuvent conduire à un refus de collecte par le service déchets de Loudéac Communauté Bretagne Centre chargé d'acheminer les déchets vers le centre de tri.

Afin d'éviter des refus de collecte pour non-conformité des flux présentés, les règles suivantes sont à respecter :

► Le tri sélectif doit être déposé en vrac dans les conteneurs « tri sélectif » (couvercle jaune) ;

► L'utilisation de sacs noirs pour le tri sélectif est interdite (les sacs noirs sont réservés aux dépôts des ordures ménagères et donc refusés par le centre de tri Generis de Ploufragan ;

► Les cartons sont à déposer en déchetteries ;

► Les déchets (essuie-tout, mouchoirs, couches, masques...) sont à déposer dans des sacs noirs fermés dans les conteneurs « ordures ménagères » (couvercle marron) ;

► Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs noirs fermés dans les conteneurs ordures ménagères (couvercle marron)

+INFOS :
Service déchets : 02 96 66 40 10 • servicedechets@loudeac-communaute.bzh | Guides du tri et de la collecte à télécharger sur le site : www.bretagnecentre.bzh

CINEMA « LE STUDIO »

En plus de son programme habituel, le cinéma propose des mois thématiques.

JUIN : SPÉCIAL FÊTE DE LA MUSIQUE

MAMA MIA ! LE FILM
Mardi 06 Juin à 20h30

DIVERTIMENTO
Mardi 13 Juin à 20h30

ALINE
Lundi 19 Juin à 20h30

CHANTONS SOUS LA PLUIE
Mardi 20 Juin à 20h30

EMILIE JOLIE
Mercredi 21 Juin à 14h30

LALALAND
Mercredi 21 Juin à 20h30

THE BLUES BROTHERS
Jeudi 22 Juin à 20h30

ROCKET MAN
Vendredi 23 Juin à 21h00

BODYGUARD
Samedi 24 Juin à 21h00

8 MILES
Dimanche 25 Juin à 15h00

LES DEMOISELLES DE ROCHE-FORT
Lundi 26 Juin à 20h30

BIRD (en VO)
Mardi 27 Juin à 20h30

PROGRAMME MAI-JUIN 2023

LES GARDIENS DE LA GALAXIE 3
Vendredi 26 Mai à 21h00

POUR L'HONNEUR
Samedi 27 Mai à 21h00
Lundi 29 Mai à 20h30

AU CŒUR DE L'OCEAN
Mai Mois de la Mer
Mardi 30 Mai à 20h30

SUPER MARIO BROS, LE FILM
Mercredi 31 Mai à 14h30

LE PRINCIPAL
Mercredi 31 Mai à 20h30
Samedi 03 Juin à 21h00

UMAMI
Vendredi 02 Juin à 21h00
Lundi 05 Juin à 20h30

L'ARBRE A VŒUX
Mercredi 07 Juin à 14h30

FAST & FURIOUS X
Mercredi 07 Juin à 20h30
Vendredi 09 Juin à 21h00

JEANNE DU BARBY
Samedi 10 Juin à 21h00
Lundi 12 Juin à 20h30

LA PETITE SIRENE
Mercredi 14 Juin à 14h30
Samedi 17 Juin à 21h00

L'AMOUR EST DANS LA FORET
Mercredi 14 Juin à 20h30
Vendredi 16 Juin à 21h00

+ D'INFOS CINÉMA LE STUDIO

02 96 67 49 83 | cinemalestudio2@wanadoo.fr | www.facebook.com/CinemalestudioMerdrignac

BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE — 6 RUE BASSE MADELEINE, MERDRIGNAC

Sandra Dreyer Naturopathie, conseillère en nutrition et gestion émotionnelle adultes et enfants

Sur rendez-vous uniquement :
Du 12 au 17 juin • Du 10 au 15 juillet

Mod'Alison :
Prêt-à-porter de la taille 34 au 52 et collection mère/fille du 2 au 16 ans.
www.facebook.com/MODALISON | www.modalison.fr
Les 29,30 et 31 mai • Les 1er, 2 et 3 juin •

Le Dressing des Merveilles (Prêt à porter et accessoires pour Femmes)
Horaires : 10h30 > 19h fermé dimanches et lundis
www.ledressingdesmerveilles.com
Du 5 au 10 juin • Du 3 au 8 juillet

Conseil Municipal* du 29 mars 2023

**CM dans le texte*

Absents excusés : *GORÉ-CHAPEL Isabelle, COMMUNIER Aurélien*

Secrétaire de séance *: Delphine Rigollé*

AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Eric ROBIN

Véhicule utilitaire pour le Service Technique

Suite au vol d'un véhicule utilitaire aux ateliers municipaux, M Robin propose de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.
Deux devis ont été reçus :
- devis ALTACAMA : 55 655.76 € TTC (24000km, garanti 6 mois)
- Garage GUYOT : 57 600 € TTC (neuf, garantie 2 ans)

Le CM retient l'offre du garage GUYOT pour l'achat d'un véhicule utilitaire au prix de 57 600 € et autorise le maire à faire généralement le nécessaire pour l'acquisition du véhicule, étant entendu que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2023.

1. Travaux au Pôle culinaire : informations

Pour faire suite au CM du 01/03/2023 M Robin présente les devis reçus à ce jour pour la remise en état de la ventilation et du vide-sanitaire. Le conseil municipal valide le montant des prestations actualisées et entérine les termes de sa délibération N° DCM-2023-016 du 01/03/2023

2. Gestion Carte d'identité Passeports

M. Robin annonce la mise en place d'un outil de prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'Identité et Passeports.
Le contrat est passé avec le prestataire RDV360 pour un montant annuel de 1080 € TTC. Une aide de l'Etat d'environ 500 € est attendue.

3. Acquisition maison Place de la madeleine

M. Robin expose que la commune projette d'acquérir depuis 2019 un immeuble situé 6 Place de la Madeleine à MERDRIGNAC, cadastré section AB N° 217, appartenant aux consorts Cracknell -Eldridge, ressortissants britanniques. Il est fait notamment référence à la délibération du conseil municipal en date du 27/03/2019 dénommée « Maison place de la Madeleine », actant l'acquisition qui est restée vaine. Les deux propriétaires ont donné leur accord pour la vente de leur bien, par un acte rédigé en anglais qu'il est nécessaire de faire traduire par un traducteur assermenté. Mme LE MOULEC a réalisé les différentes traductions des procurations, prises en charge par la commune.
Maitre BRUN, est en charge de la vente et accomplit actuellement les formalités nécessaires à savoir : le renouvellement de l'état hypothécaire qui est périmé, le renouvellement de l'accord des services des impôts pour lever les inscriptions existantes sur le bien, sans le paiement total de la créance,
Compte tenu du changement de mandature, le CM est appelé à réitérer sa décision du 27/03/2019. Ainsi, le conseil municipal acte le principe d'acquisition de l'immeuble ci-dessus désigné au prix de 5 000 €, et autorise M. Robin, Maire, à signer l'acte à intervenir et faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

FINANCES

Rapporteur : Pascal LE GAL

4. Compte de Gestion et Compte Administratif 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2022 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion concernant les budgets annexes de la chevalerie, de la Héronnière et de la Ville Hubeau ainsi que le budget général sont soumis à l'approbation du CM.
Le compte administratif 2022 est présenté à l'Assemblée par Mme Guénaëlle AUTAIN, responsable du service communal des finances. Le CM approuve le compte de gestion et le compte administratif 2022, étant entendu que M. Robin, Maire, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

5. Affectation des résultats du budget Général

Compte tenu du résultat global de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 902 710.82 € à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune.

6. Fongibilité des crédits

Mr Le Gall présente la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi). Il est proposé de valider cette proposition. Pour la section fonctionnement, il est précisé que le chapitre charges de personnel ne peut pas servir au transfert de crédits.
Ainsi, le CM :
-approuve le principe de fongibilité ci-dessus exposé,
- fixe le niveau d'autorisation à 7.5% des dépenses réelles de la section.

7. Fiscalité : vote des taux 2023

Du fait des résultats financiers de la commune, du contexte économique global, des besoins financiers de la commune pour équilibrer le budget 2023, il est proposé à l'Assemblée de reconduire en 2023, les taux 2022, à savoir : •
•Taxe d'habitation (pour résidences secondaires) : 21%
•Taxe sur le foncier bâti : 51.14%
•Taxe sur le foncier non bâti : 81.17%

8. Subvention aux associations communales et aux structures extérieures

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer des subventions aux associations communales et aux structures extérieures. M. LE GALL donne lecture des propositions.

9. Dotations scolaires

Rapporteur : Eric ROBIN, Delphine RIGOLLÉ

Mme Rigollé propose d'allouer des dotations aux établissements scolaires communaux relevant de l'enseignement privé et public. Elle propose de revaloriser en 2023 les dotations 2022 de 2% et de fixer ainsi les montants de dotation pour le reste de la mandature, c'est-à-dire les années 2023, 2024 et 2025.

10. Participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Anne

M Robin rappelle que la commune est engagée auprès de l'Ecole Sainte Anne dans le cadre d'un contrat d'association qui prévoit que la commune participe aux frais de fonctionnement de l'Ecole. Cette participation est calculée sur la base du coût de revient d'un élève de l'école publique scolarisé soit en maternelle, soit en élémentaire.
Ainsi, le cout de revient est établi à 2 054.64 € /élève pour un enfant scolarisé en classe maternelle, et à 426.78 € / élève pour un enfant scolarisé en classe élémentaire. Compte tenu des effectifs scolarisés à l'Ecole Ste Anne, la participation de la commune s'établit à :
• 35 enfants en maternelle soit 71 912.40 €
• 47 enfants en élémentaire soit 20 058.66 €

M Robin propose donc une participation totale de 91 971.06 € pour l'année scolaire 2022/2023.
Faisant suite à la remarque de Mme LE CORRE sur le mode calcul, M. ROBIN précise que celui-ci a en effet évolué pour des raisons règlementaires. Il est obligatoire de dissocier le cout de revient pour les élèves relevant des classes maternelles et élémentaires. La différence de cout s'explique par le personnel encadrant nécessaire auprès des plus jeunes élèves.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

11. Subvention au CCAS

M Robin propose d'attribuer une subvention de 180 000€ au CCAS. Cette subvention sert à financer la différence entre l'achat des repas scolaires au GIP et la revente aux familles, mais aussi l'office au restaurant scolaire, le financement de l'agent administratif d'accueil au CCAS.

M. Robin précise qu'il a proposé au GIP une augmentation de 15 centimes du repas mais la proposition n'a pas été validée par le conseil d'administration, ce qui a pour conséquence d'impacter la population en général et non exclusivement les familles. L'augmentation du cout de l'énergie et des denrées alimentaires impacte fortement le budget. Malgré tout, Il précise que les effectifs fréquentant le restaurant sont en hausse.

12. ALSH intercommunal : Demande subvention au Département

Rapporteur : Eric ROBIN
M Robin propose à l'assemblée de solliciter une subvention d'un montant de 100 000 € auprès du Département au titre du contrat de territoire pour financer la part communale incombant à la commune d'un montant de 195 368.08 €. Ainsi la commune réduira son reste à charge dans l'équipement de 100 000 €, le fixant ainsi à 95 368 €.
Les démarches nécessaires vont être faite pour finaliser cette demande d'aide financière.

M. Robin informe l'Assemblée au moment de ce conseil que la commune de Laurenan ne semble pas revenir sur sa décision de défection dans ce projet intercommunal au moins sur la partie investissement. Le reste à charge de Laurenan, de 56 000 €, fera l'objet d'une discussion au sein de la prochaine réunion de l'Entente pour envisager les scénarios possibles sur la prise en charge financière de cette somme et également la possibilité d'une tarification différenciée pour l'usager de Laurenan même si cette dernière mesure ne vise pas à pénaliser les familles mais plutôt faire entendre raison aux élus. Pour l'instant toutes les hypothèses restent envisageables y compris une procédure de mandatement d'office.

13. Budget Primitif 2023

Mme Autain présente le budget travaillé en commission des finances le 20/03/2023.
Après présentation du budget général et des budgets annexes M. DAUNAY demande des explications sur le niveau d'emprunt inscrit à 400 000 €.
M. ROBIN précise qu'il s'agit d'un affichage d'équilibre du budget et que cet emprunt ne sera pas réalisé, arquant que les budgets lotissements sont financés par des avances du budget général, avances qui seront remboursées au fur à mesure de la vente des lots. Il précise également que des subventions sont attendues pour les opérations d'aménagement de rues, mais non inscrites au budget car non notifiées.

M. DAUNAY intervient à plusieurs reprises pour démontrer tout l'intérêt pour la commune d'investir dans des panneaux photovoltaïques qui sont synonymes de rentabilité pour la commune et d'actions vertueuses pour la production d'énergie. Il invite à agir rapidement.
M. Robin précise que des études préalables sont en cours pour voir la faisabilité de tels équipements sur certains bâtiments communaux. Lorsque ces études seront finies, une décision devra être prise par le conseil. M le maire rappelle quand même que cela sera très difficile de réaliser tous les projets prévus en début de mandat si on en rajoute d'autres, même si la question de la production d' Energie renouvelable devient un sujet de plus en plus important pour les collectivités.

Malgré une CAF (530000€) moindre par rapport à l'année dernière, la plupart des demandes budgétaires des commissions sont honorées.

Il souligne le fort dynamisme de la commune dotée d'équipements structurants importants pour une strate démographique d'un peu plus de 3000 habitants et met en avant la présence communautaire au travers de la rénovation de la station d'épuration (1.5 million d'euros de travaux), une ludothèque permanente qui va compléter la politique jeunesse du bassin de vie avec en concomitance la création d' une maison de la jeunesse (projet communal),des services aux familles omniprésents, une résidence habitat jeune travailleurs en cours d' étude, un accompagnement de la commune sur le projet de la résidence autonomie porté par l' association du Bourgneuf ,les études sur la rénovation de la piscine, la création d'une zone d''activités « Racine 3 » etc.

La commune a beaucoup d'ambitions pour son développement mais à mi-mandat, M. ROBIN souhaite que le conseil reste vigilant sur l'endettement de la commune et veut laisser une situation saine en fin de mandature pour la prochaine équipe municipale.

. La dette est de 948€ net / habitant et 5 années seraient nécessaires pour l'éteindre totalement. Il rappelle que l'étude de prospective financière avec le cabinet EFG est toujours en cours et que le sujet de la dette est au cœur de cet audit. Le sujet sera abordé dans les semaines à venir dans le cadre de cette étude.
Avant de conclure, il rappelle la nécessité de travailler au maximum les études en amont pour pouvoir bénéficier d'éventuelles subventions ou appels à projets, car généralement les délais pour poser les dossiers sont très courts et il faut être très réactif.

M. ROBIN remercie M Pascal Legall, Mme AUTAIN et les agents communaux qui ont travaillé sur ce projet de budgets. Il salue l'engagement et l'assiduité des élus au sein des commissions communales.
Après discussion le projet de BP 2023 est soumis au vote.

Globalement le budget général reste à un niveau stable à hauteur de 7.7 M€, avec en plus 3 budgets annexes liés aux zones d'habitat pour 900 000€.

M. ROBIN apporte ensuite des remarques générales sur la proposition budgétaire :

Les charges de fonctionnement augmentent sous l''effet de la conjoncture économique mais restent maitrisées pour autant. L'impact de l'augmentation du cout de l'énergie est important (x2.5 pour l'électricité), ainsi que le niveau de la subvention octroyée au CCAS pour le restaurant scolaire. Les charges de personnel augmentent également mais restent contenues et dans la norme des villes de même strate. La vigilance reste de mise sur tous ces postes .

URBANISME

Gestion cimetière : convention relative aux plaques commémoratives

Rapporteur : Hubert CHEVALIER

M. Hubert CHEVALIER rappelle à l'Assemblée qu'elle a délibéré en janvier et février dernier sur les tarifs du service d'inhumation, dont les tarifs des plaques commémoratives à apposer sur le mur du souvenir et sur la colombarium. Afin d'assurer l'uniformité des plaques, cette prestation est proposée par la commune aux familles des défunts qui en font la demande. Afin d'assurer la bonne gestion de cette prestation qui implique les services municipaux (Police municipale, finances, accueil, ...) et pour formaliser les demandes, il est proposé une convention entre les demandeurs et la commune qui définit les modalités pratiques et financières qui incombent à chaque partie. M. Chevalier présente la convention

Eau pluviale : avenant SAU

Rapporteur : Eric ROBIN

M. ROBIN expose qu'actuellement le contrat d'assistance technique à la gestion des Déclaration de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) conclu entre la commune et la SAUR est basé sur 70 DT/DICT par an pour un montant annuel de 525 € HT. Au-delà, un tarif de 9 € H.T par DICT supplémentaire est appliqué.
En 2022, il y a eu 375 DICT et la commune a dû acquitter la somme de 3 802.69 € HT.
La SAUR propose un avenant au contrat d'assistance technique à la gestion des DT/DICT et mise à jour du réseau d'eaux pluviales qui aurait pour effet de passer le forfait annuel à 2 250 € HT pour 300 DICT/an.

Hameaux de la Héronnière et de la Ville Hubeau : réseau de fibre optique

M Robin présente les devis suivants reçus pour les hameaux en ce qui concerne les infrastructures nécessaires au déploiement de la fibre optique, sachant que les prestations ont été estimées et intégrées au cout d'opération.
Pour le hameau de la Héronnière : 2 devis :
ALLEZ : 4 580 € HT
SOLUTEL : 6 268 € dont études 1447 € + travaux 4821 €
Pour le Hameau de la ville Hubeau : 1 devis : ALLEZ : 3 120 € HT
Le CM se prononce favorablement sur le principe de réalisation des travaux de mise en place du réseau de fibres dans ces deux zones d'habitat et engage les travaux auprès de la société ALLEZ pour les deux hameaux. M. ROBIN est autorisé à signer les devis et faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision
Les crédits sont inscrits au budget des lotissements

ENFANCE ET JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteure : Delphine RIGOLLÉ

Dispositif « petits déjeuners » sur le temps scolaire

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de favoriser le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, Mme Rigollé souligne l' importance de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.
Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
L'équipe pédagogique a fait le choix de distribuer un petit déjeuner le mardi 11 avril 2023. 165 élèves (toutes les classes de l'école) sont concernés. La commune assurera la prestation et percevra 214.50€ (1.30 €/élève). Le supplément du petit déjeuner est pris en charge financièrement par l'OCCE (l'Office Central de la Coopération à l'École).
Le CM se prononce favorablement sur le dispositif présenté, acte sa mise en place à l'Ecole Le Petit Prince, valide la convention à intervenir avec l'Education Nationale proposée et autorise le Maire à la signer.

20. Maison de la Jeunesse de la Peignie

Mme Rigollé rappelle que la commune a engagé des travaux de réhabilitation de la maison de la Peignie en Maison de la Jeunesse. Les travaux projetés visent en partie à améliorer la performance énergétique du bâtiment : isolation des combles, des planchers, isolation intérieure, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement du système de chauffage, et d'éclairage, installation d'un système de ventilation performant, ...Ces travaux sont éligibles au programme OREKA (rénovation énergétique) porté par le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) et devraient être achevé pour juin prochain.
Le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du SDE au titre du programme OREKA.

QUESTIONS DIVERSES

- Sur la demande de M. DAUNAY au sujet du **marché hebdomadaire**, M. ROBIN précise que la commune est sollicitée par de nouveaux exposants qui souhaitent intégrer le marché. La commune est favorable à redynamiser le marché, contribuant à l'attractivité du territoire. Cependant, certains commerçants locaux craignent cependant d'être impactés par des commerces concurrents. M. ROBIN propose de constituer un groupe de travail avec des élus et des commerçants pour examiner les demandes.

- Mme LE CORRE revient sur la dernière commission culture dédiée à la **médiathèque**, au cours de laquelle a été abordé le principe de gratuité envers certains publics, Actuellement la cotisation est de 2 € par adhérent. Avant de prendre position il est convenu d'approfondir le sujet en se préoccupant du gain de temps réel, tout en conservant la gestion du service.
. M robin informe l'assemblée qu'il est rentré en contact avec le syndicat MEGALIS pour que des réunions publiques d'information sur le déploiement et l'installation de la fibre optique pour les particuliers et professionnels soient organisées avant la commercialisation des offres des fournisseurs.

INFOGRAPHIE DU BUDGET 2023 ▸

Chiffres par commission communale.

La commission « attractivité résidentielle, économique et touristique et qualité en ville » est celle qui réunit l'ensemble des projets d'investissements de la commune, y compris la voirie.

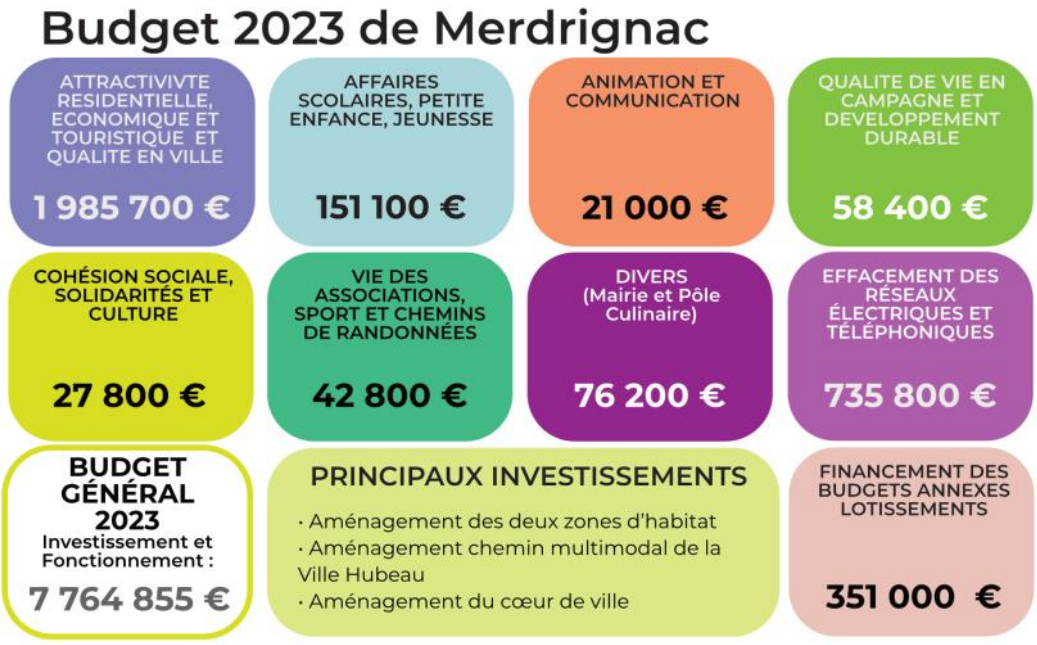

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

31/03 BECHEL Eric
31/03 CHOQUET Jean-Marie
14/04 GICQUEL Georgette
22/04 MOUNIER Jean
14/05 PATRU Louis

RENCONTREZ VOS ELUS

Pour rencontrer un élu de la commune, merci de prendre rendez-vous directement auprès de la mairie au : 02 96 28 41 11.

URBANISME AVRIL - MAI 2023

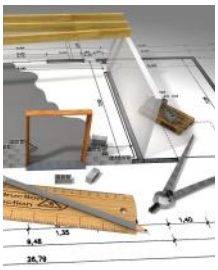

DECLARATIONS PREALABLES

M. PELAN Jean-Luc	Clôture	14 rue des Sertes
M. MARTINAGE Christian	Clôture	6 rue Perceval
SARL Crédit Agricole	Division	rue Lambilly
M. Eric GAULTIER	Suppression élément paysager	6 rue du Pont de l'Hyvet
Mme DANTEC Alberte	Modification de façade	26 rue robert Schuman
M. SIMON Patrick	Clôture	rue Jules Ferry

INFO : Un Exercice militaire se déroulera sur la commune du 12 au 17 juin 2023 et du 2 au 7 juillet 2023.

AGENDA :

06/06—Atelier sonore et musical Relais Petite Enfance

02/06 - Vernissage Exposition Médiathèque

03/06—Marche Gourmande Ar Duen

07/06—Ludothèque, 10h-12h et 1h-18h, salle du Pôle médico-social, 5 rue de Brocéliande

10 et 11 juin -Tournoi International de Guerlédan—U12 et U13 féminins et masculins

17/06 - Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants à 11h salle des fêtes

17/06 - Atelier d'écriture de 10h à 12h, médiathèque

17/06 - Randonnée solidaire TDAH à partir de 8h30 collège Per Jakez Hélias

17/06—Ludothèque, 10h-12h, salle du Pôle médico-social, 5 rue de Brocéliande

18/06 - Concours « Couleurs de Bretagne » à Merdrignac

21/06 - Tricote Papote, 14h30, médiathèque

23/06 - Café Lecture, 18h, médiathèque

24/06 - Rencontre et dédicace de Gilles Cochet, de 10h30 à 12h, médiathèque

28/06—Collecte Emmaüs

28/06— [Partir en Livres] Atelier avec Siloussoune, médiathèque

28/06—Fête de la musique des 0-6 ans, Ecole de musique, Manoir du Vieux Bourg

29/06 - Don du sang, salle des fêtes

30/06—Bus des métiers, 14h-17h, Place de la Madeleine

05/07—Bébés Lecteurs en musique, 10h, médiathèque

11/07 - [Partir en Livres) Spectacle « C'est pas ton genre », médiathèque

12/07 - Atelier Bookworms Médiathèque

12/07 - [Partir en Livres) Atelier pleine conscience créative, 14h30, médiathèque

13/07 - Feu d'artifice, repas à emporter et bal au Val de Landrouët

18/07 - [Partir en Livres] Baludik, Val de Landrouët, 10h

18/07 - Atelier numérique casque de réalité virtuelle - Médiathèque

Autre idées sorties aux alentours de Merdrignac :
Les Jardins de la Peignie à Ménéac
(Marché aux artisans le 4 juin, Lecture théâtralisée autour de la rose le 17 juin, etc.)
Site Internet : lesjardinsdelapeignie.weebly.com

+ AGENDA COMPLET ET DÉTAILLÉ SUR WWW.MAIRIE-MERDRIGNAC.FR

COMMUNICATION

Une info, un événement à faire paraître ? Merci de nous transmettre vos actualités par mail à :

contact@mairie-merdrignac.fr